

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13015 Bouc-Bel-Air

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2407	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de l'Etoile	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/135	DRAC PACA / UDAP 13	Pavillon de chasse du Roi René	MI 111 : Pavillon de chasse du Roi René situé sur la commune de Gardanne dont le périmètre de protection intéresse les communes d'Aix en Provence et de Bouc Bel Air		12/01/1931
AC1/17/489	DRAC PACA / UDAP 13	Portail de l'Eglise Saint André	Portail de l'Eglise paroissiale Saint André		09/01/1930

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/490	DRAC PACA / UDAP 13	Oppidum de Baou Roux	Oppidum de Baou Roux en totalité, y compris ses vestiges archéologiques, situés sur les parcelles n°1 à 6 figurant au cadastre section CK	07/04/1992
AC1/17/491	DRAC PACA / UDAP 13	Jardin d'Albertas dit "jardin d'en haut"	Le jardin d'Albertas dit " jardin d'en haut " en totalité, y compris les portails, les bassins, les statues, les vasques, le système hydraulique ainsi que les façades et toitures de la maison du jardinier. Parcelles n° 18 à 28, section AC	05/07/1993
AC1/17/2007	DRAC PACA / UDAP 13	Bastide de Montfinal	Bastide de Montfinal : la bastide proprement dite en totalité, avec toutes ses pièces et leur décor, notamment les meubles intégrés de la salle à manger et du salon, les toiles peintes, les meubles d'encoignures, les alcôves des chambres le jardin qui l'accompagne avec ses terrasses, y compris les portails, les vases sculptés, les fontaines, les murs de soutènement, les escaliers, les grilles en fer forgé, les corbeilles maçonnées le pigeonnier l'aire de séchage le système hydraulique, les galeries, les puits, les bassins (cad. AA 24, 27, 28, 29, 30, 31 et 32) : inscription par arrêté du 20 septembre 2005	20/09/2005

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1 Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 février 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 février 1992	14/02/1992
I1/33/3056	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides	Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides : - B6 DN 324	Arrêté N°2018-385 SUP	13/12/2018

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/390	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Bouc-Bel-Air - Aubagne	Canalisation Bouc Bel Air - Aubagne Ø 400.	Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973	12/06/1973

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I3/15/493	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 600 Artère de Provence	Canalisation Ø 600 artère de Provence.	Arrêté ministériel du 11 mai 1970	11/05/1970
I3/15/496	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 250 Bouc-Bel-Air - Marseille	Canalisation Ø 250 Bouc Bel Air - Marseille.		
I3/15/497	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Bouc-Bel-Air - Pont-de-l'Arc	Canalisation Ø 150 Bouc Bel Air - Pont de l'Arc.		
I3/15/498	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 125 Zoccola - La Malle	Canalisation Ø 125 Zoccola - la Malle.		
I3/15/499	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 100 Lafarge - La Malle	Canalisation Ø 100 Lafarge la Malle.		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I3/15/2994	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé.	Canalisations de transport de gaz : - Alimentation Bouc Bel Air CI Lafarge Ciments Ø100 - Antenne Bouc Bel Air Toulon Ø400 - Antenne de Marseille Nord Ø100-125-250 - Antenne de Pont de l'Arc Ø150 - Artere de Provence Ø400-600 Installation annexe : - Bouc Bel Air CI Lafarge Ciments - Bouc Bel Air Sect COUP CPT DP	Arrêté N°2018- 385 SUP	13/12/2018
-------------------	---	--	---	---------------------------	------------

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/1242	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD	Ligne 63 KV La-Palun - Puits Y	Ligne 63 KV La-Palun - Puits Y		

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1271	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1
I4/3/1272	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2
I4/3/1469	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD	Ligne 63 KV Les-Chabauds-La-Palun	Ligne 63 KV Les-Chabauds-La-Palun
I4/3/1471	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD	Ligne 63 KV La-Malle - Les-Chabauds	Ligne 63 KV La-Malle - Les-Chabauds

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/1472	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle	Ligne 63 KV Les-Chabauds - Septèmes dérivation La-Malle
I4/3/2149	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD	Ligne aérienne en réserve de 63 kV Puits Y dérivation Puits Y	Ligne aérienne en réserve de 63 kV Puits Y dérivation Puits Y

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1473	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Bouc-Bel-Air	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/2783	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles	PPR retrait-gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 14 avril 2014	14/04/2014

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/64/1474	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Simiane - Bouc-Bel-Air sud, perturbations	Centre radio de Simiane - Bouc-Bel-Air sud n° 013013009, perturbations électro-magnétiques	décret du 22 juin 1982	

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/7/650	USID ISTRES	Faisceau hertzien Salon de Provence n° 013 051 4010 - Plan d'Aups/Ste Baume 0830514303	Faisceau hertzien Salon de Provence n° 013 051 4010 - Plan d'Aups/Ste Baume 0830514303	Arrêté du 19/09/1997 modifiant le décret du 29/11/1974	19/09/1997
PT2/96/723	USID Montpellier	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues 030 06 002 - Saint Baume 083 06 021	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues 030 06 002 - Saint Baume 083 06 021	Décret du 31 aout 1993	31/08/1993
PT2/64/1475	Télédiffusion de France	Centre radioélectrique de Simiane - Bouc-Bel-Air Sud	Centre radioélectrique de Simiane - Bouc Bel Air Sud -n° 013 013 0009	Décret du 16/03/1982	16/03/1982

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/759	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Grenoble - Marseille	Ligne Grenoble - Marseille		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/93/10	DGAC	Aérodrome d'Aix-les-Milles	Aérodrome d'Aix-les-Milles.	Arrêté ministériel du 21 Septembre 1993.	21/09/1993